

Autres missions

Culture

Développer les lieux d'enseignement artistique, encourager la diversification et les initiatives culturelles pour permettre à tous d'accéder à une offre de qualité sur l'ensemble du territoire : c'est tout l'enjeu de la politique culturelle départementale.

Véritable priorité du Conseil départemental, la culture fait l'objet d'un portail dédié : culture41.fr

Encourager l'enseignement artistique pour tous

Soutenir les structures d'enseignement artistique

Qu'il s'agisse de , de ou de , le Département soutient les structures d'enseignement avec 3 objectifs :

- Diversifier l'enseignement musical et artistique et développer les pratiques chorégraphiques et théâtrales
- Contribuer à un enseignement de qualité
- Etablir des collaborations entre amateurs et artistes professionnels

Des aides peuvent être accordées pour soutenir les structures et faciliter leurs investissements : aménagement des lieux d'enseignement, acquisition d'instruments de musique, formation des professeurs..

Encourager l'accès à la culture au collège

Le Département élabore chaque année des projets départementaux destinés aux . Les spectacles présentés sur le temps scolaire sont accompagnés d'actions pédagogiques en classe.

Soutenir l'animation culturelle du territoire

Le dispositif Festillésime

Conscient des difficultés rencontrées pour organiser des manifestations culturelles de qualité, le Conseil départemental a mis en place le dispositif [Festillésime](#) .

Les organisateurs peuvent compter sur le soutien des équipes culturelles départementales pour monter leurs projets : réseaux d'artistes et prise en charge d'une partie des cachets, soutien logistique, outils de communication et de promotion.

Ainsi, une centaine d'évènements sont organisés dans plus de 100 communes chaque année.

Le soutien aux festivals

Musique, danse, théâtre, littérature, marionnettes... Le Département soutient tous les par l'attribution de [subventions](#).

Les expositions

En plus du Cloître du conseil général à Blois (lieu d'exposition permanent), le Département propose une quarantaine d'expositions itinérantes mises à disposition de toutes les structures (mairies, bibliothèques, associations, établissements scolaires...).

La conservation du patrimoine

Le Département contribue à la sauvegarde et à la conservation du patrimoine mobilier, architectural et écrit du territoire par une mission de conseil et de soutien financier.

Éducation artistique et culturelle des scolaires

Conformément à l'arrêté ministériel du 1^{er} juillet 2015, le Conseil départemental s'engage à offrir un accès à la culture pour tous les élèves du département.

permettre à tous les élèves de se constituer une culture personnelle riche et cohérente tout au long de leur parcours scolaire,
développer et renforcer leur pratique artistique,
permettre la rencontre des artistes et des œuvres, la fréquentation de lieux culturels,
rééquilibrer l'offre culturelle pour tous : définition de territoires prioritaires d'intervention (zones rurales et péri-urbaines sensibles).

En concertation avec l'Éducation nationale et la Drac (direction régionale des affaires culturelles), le Département a choisi de donner la , les moins bien desservies par l'offre culturelle, où il n'existe pas d'espace scénique à proximité.

Pour l'année scolaire 2016/2017, neuf projets ont été sélectionnés.